

Bactéries productrices de carbapénémase



Mise à jour
29/09/2026

Autres dénominations
Carbapénémase
EPC
CRE

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Psychiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux



Entérobactéries, *Pseudomonas* ou *Acinetobacter* producteurs de carbapénémase

Réservoir



Homme

Mode de transmission



par contact direct entre patients



par l'intermédiaire du personnel (mains)



par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examen, instruments, environnement immédiat)

Période d'incubation



Variable

Durée d'infectiosité



Durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase, de quelques semaines à plusieurs mois. Peut être prolongée en particulier chez les patients immunocompromis

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles



Mesures Additionnelles Contact



Mesures Additionnelles Gouttelettes si symptômes respiratoires (toux, expectorations)

Placement



Chambre individuelle avec sanitaires dédiés

Durée des mesures

- > Pendant toute la durée du portage de la bactérie productrice de carbapénémase (selon indication du service HPCI)
-

Suivi microbiologique

- > Réadmission d'un patient connu : prélèvement de suivi par frottis rectal si dernier résultat > 30 jours (s'assurer de la présence de matière fécale sur le frottis)
 - > Si 1er prélèvement de suivi négatif (en l'absence d'une antibiothérapie efficace contre le germe producteur de carbapénémase) et dernier prélèvement positif > 3 mois, faire un 2ème puis un 3ème prélèvement de suivi (prélèvement de selles). Attendre le résultat du prélèvement et si PCR négative, effectuer le suivant
-

Matériel de soins

- > Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 - > Privilégier le matériel à usage unique
-

Transport

- > Vêtements propres
 - > Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
 - > Limiter les déplacements aux besoins essentiels
-

Circulation

- > Sortie de la chambre autorisée dans l'unité (en absence de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue) selon modalités suivantes:
 - > Habits propres
 - > Mains désinfectées
 - > Maintien en chambre si infection ou Mesures Additionnelles Gouttelettes
-

Visiteurs

- > Ne pas s'asseoir sur le lit
 - > Désinfection des mains en sortant de la chambre
 - > Surblouse seulement si participation aux soins
 - > Si Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins
 - > Ne pas s'asseoir sur le lit
 - > Désinfection des mains en entrant et en sortant de la chambre
 - > Surblouse si participation aux soins
 - > En cas de Mesures Additionnelles Gouttelettes : masque de soins
-

Transfert/sortie

- > Avertir le service/l'établissement de soins de destination
-

Autre



Si nouveau cas : distribuer la brochure d'information au patient

Mesures en cas d'épidémie



Cohortage possible lors d'épidémie



Se référer aux recommandations de l'unité HPCI-CHUV

Prise en charge des personnes contacts

Mesures



Enquête d'entourage selon les recommandations de l'unité HPCI-CHUV



Se référer à la fiche micro-organisme : contact carbapénèmase

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques)

Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

Masque de soins



Non, sauf si Mesures Additionnelles GOUTTELETTES



Ou selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

Lunettes de protection



Non, à porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de projections de liquides biologiques)

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins



Utiliser le détergent/désinfectant usuel

Au départ du patient :

- > Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
 - > Eliminer le matériel non désinfectable (boîtes de gants, masques, lingettes, etc) présent en chambre
-

Lit et literie

- > Utiliser les sacs à linge usuels
- > Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- > Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- > Changer le lit et la literie
-

Environnement

- > Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- > Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- > Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

Au départ du patient :

- > Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
 - > Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
 - > Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
 - > Trempage du rideau de la salle de bains
-

Déchets



Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine (EPC - Entérobactérie productrice de carbapénèmases)
